

---

## CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°7

21 mars 2019

---

**Membres élu.e.s présent.e.s :** Alexis AVDEEFF, Stéphane BEAUD, Mathilde CARRIVE, David CLARYS, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Vanessa ERNST-MAILLET E, Muriel GUERIN-COUTHIER, Anne JOLLET, Emilie KURDZIEL, Matthieu LEE, Gilles MALANDAIN, Gilles MARMASSE, Cécile VOYER.

**Membres élu.e.s excusé.e.s :** Perceval ABRIOUX, Sébastien AUBINEAU, Marie LABROUSSE, Jean-Marie LECOINTRE, Benoît LEROUX, David LESSAULT, Véronique MEYER, Pauline QUEMART.

**Absent.e.s ayant donné procuration :** Perceval ABRIOUX à Marie LABROUSSE, Sébastien AUBINEAU à Muriel GUERIN-COUTHIER, Vanessa ERNST-MAILLET à Matthieu LEE, Benoît LEROUX à Gilles MALANDAIN ou à défaut Mathilde CARRIVE, David LESSAULT à Anne JOLLET, Véronique MEYER à Nadine DIEUDONNE-GLAD.

**Membres invité.e.s présent.e.s :** Marlène BELLY, François BRIZAY, Héroïse BRUNE, Catherine ESNARD, Philippe GROSOS, Yvan HOCHET, François LUMINEAU, Philippe MAINTEROT, Eric MARCEAU, Marie-Amélie MARTINIE, Christian PAPINOT, Jessica ROBERT, François RIGALLEAU, Emmanuelle VAREILLE.

**Membres invité.e.s excusé.e.s :** Claire BEAUSSE, Patricia ETIEN, Marion HAZA, Serge HELIAS, François LUMINEAU, Vincent MICHEL, Gilles MOREAU, Christophe VUILLEMIN, Nicolas VIBERT.

Monsieur David Clarys, directeur de l'UFR SHA, invite les membres du conseil à observer une minute de silence en mémoire de notre collègue retraité, Jacques Guilbault, décédé le 7 mars 2019.

A la demande de la Direction, Monsieur Philippe Grosos prend la parole pour lui rendre hommage.

# 1. Approbation du procès-verbal du 21 février 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## 2. Actualités de l'UFR

### Personnels BIATSS :

Arrivée de Marie-Léa Bouland au service scolarité, en remplacement provisoire d'Isabelle Le Gleuher actuellement en arrêt maladie.

La direction précise qu'avant d'arriver à ce remplacement, il s'est écoulé plusieurs semaines générant une nouvelle fois des difficultés au service scolarité déjà touché en début d'année universitaire pour cette problématique de remplacement à la fois sur le site du campus et sur le site du centre-ville. Pour rappel, compte-tenu du rôle du service scolarité, cela a également eu des impacts sur d'autres services et notamment le service RH pour le paiement des vacataires.

### Lancement d'un processus de travaux sur le site de l'Hôtel Fumé :

Ces travaux font l'objet d'une seule et même procédure mais recoupent des éléments très différents :

- Aménagement de la salle de convivialité des personnels : rénovation de l'éclairage et création d'une kitchenette.
- Aménagement de deux espaces de vie étudiants : espace à côté du secrétariat de sociologie et philosophie et comprend également la longère à côté du bâtiment E14 au 36 rue de la chaîne
- Dans cette rénovation a été intégré le changement partiel et non complet des ouvrants de l'Hôtel Fumé.

Le budget prévu actuellement par la DLPI est de 250 000 euros mais cela pourrait s'avérer supérieur.

 Début des travaux espéré en 2019 mais probablement pas terminés cette année.

### Arrivée d'un point de restauration CROUS :

Dès le lundi 25 mars sera installé un point de restauration semi-mobile, appelé kiosque, sur le site de l'Hôtel Fumé entre le bâtiment E15 et le bâtiment E16.

Il est prévu que le CROUS soit présent dans un premier temps du lundi au mercredi puis éventuellement du lundi au vendredi si la demande est importante. La direction espère communiquer rapidement auprès du personnel et des étudiants dès que le CROUS aura donné plus de précisions sur le type de plats proposés.

### Mise en conformité handicap du bâtiment A4 :

Cela implique un certain nombre de modifications notamment sur les escaliers, les rampes d'accès, sur certaines portes pour qu'elles puissent être déplaçables plus facilement.

Dans cette rénovation a pu être intégré :

- La création d'un kiosque d'accueil dans le hall intégrant également un point de distribution pour les étudiants
- La rénovation des toilettes : une partie des vasques et des robinets, changement des miroirs et la réfection des peintures.

### ❑ Scrutin du mardi 2 avril 2019 :

Le mardi 2 avril auront lieu des élections pour le renouvellement du collège BIATSS et étudiants au conseil de l'UFR SHA.

Le scrutin concernant le collège BIATSS est un scrutin partiel destiné à pourvoir un siège vacant. Deux candidatures ont été déposées et feront l'objet d'un affichage dans les locaux.

Le scrutin étudiants est un renouvellement complet du collège usagers (11 sièges de titulaires) pour une durée de mandat de 2 ans. La date de dépôt des listes pour les étudiant.e.s a été reportée au jeudi 28 mars 2019.

Deux bureaux de vote seront ouverts de 9h00 à 17h00 à l'UFR SHA : un à l'Hôtel Fumé, salle des Actes et un au bâtiment A4, salle 17 sur le campus.

### Echanges :

- Les membres du conseil trouvent dommageable qu'il n'y ait pas eu d'affichage au sein de l'UFR à propos de ce scrutin, affichage qui aurait pu amener des débats et des interventions y compris des enseignant.e.s.
- La direction de l'UFR précise que plusieurs courriels ont été envoyés à l'ensemble des étudiants pour les informer de ce scrutin et qu'une communication a été également faite sur le site Facebook de l'UFR et sur l'affichage dynamique.
- La direction a également été contactée par des étudiant.e.s en difficulté pour monter leur liste faute d'un nombre suffisant de candidat.e.s. L'administration se charge donc actuellement de les mettre en contact pour qu'il.elle.s puissent échanger et éventuellement finaliser une liste. Dans le cas où nous n'aurions pas de liste au 28 mars, nous serions dans l'obligation de reporter l'élection à l'automne et de continuer à fonctionner avec le Collège étudiants actuel qui n'est malheureusement pas représenté aujourd'hui en séance.

### ❑ Projet de réorganisation administrative :

Le projet a été lancé le 8 mars par 2 réunions avec les collègues BIATSS, une en centre-ville et une sur le campus, pour présenter notamment la stagiaire, Madame Khouloud IBRAHIME, qui sera chargée de rencontrer individuellement les collègues.

La première phase de collecte des données se fera via l'appui d'une enquête menée par la stagiaire qui prendra rendez-vous avec les collègues.

Les premiers entretiens individuels menés cette semaine doivent permettre de fiabiliser la grille de questionnements.

3 domaines sont questionnés :

- Etat du poste et des missions actuelles,
- Difficultés et idées d'améliorations dans les procédures et l'organisation,
- Envies et projets professionnels de chaque personne

Le bilan sera synthétique et anonymé.

➔ Objectif : réaliser la majorité des entretiens avant les vacances d'avril, la priorité étant donnée aux collègues de la scolarité et des départements.

En parallèle, une réflexion collective est également menée et s'organise en groupes de travail spontanés avec les secrétariats de département ou également au niveau de la scolarité.

### Echanges :

Le conseil demande si des rendez-vous sont prévus avec les responsables de services, les responsables de départements et de laboratoires. La direction précise que ces rendez-vous pourront avoir lieu dans un second temps.

Ces entretiens pourront également inclure quelques collègues CNRS notamment dans les UMR.

### Rétention des notes :

Du fait de la date limite fixée au 14 mars pour Parcoursup, la direction a pris la décision de mettre en ligne sur l'ENT, avant les délibérations, les relevés de notes partiels et provisoires.

Compte tenu du statut partiel et provisoire de ces relevés, un courrier a également été transmis à l'ensemble des étudiant.e.s et du personnel, courrier pouvant être joint aux dossiers de candidatures et stipulant l'absence de délibération.

La direction remercie Catherine Tréhondat et Eric Marceau d'avoir assuré la diffusion de ces éléments.

- ⇒ Malgré l'envoi de ce courrier, la direction de l'UFR est toujours confrontée à des demandes des étudiant.e.s qui souhaitent avoir accès à un relevé de notes définitif et officiel, notamment en Histoire de l'Art et Archéologie, Psychologie, Sociologie et Histoire.
- ⇒ La direction indique avoir reçu un groupe d'étudiants en début de semaine qui sortait de la Présidence où on leur a précisé que l'UFR SHA était entièrement responsable de la situation. Après avoir échangé avec ce groupe, la direction a pu constater un défaut d'informations des étudiants et étudiera donc la pertinence d'une communication sur les raisons de la rétention des notes.

### Echanges :

- Une réunion d'informations à destination des étudiants a été organisée par les collègues mobilisé.e.s. L'information avait été transmise aux élu.e.s étudiant.e.s pour diffusion auprès de leurs pairs. La direction confirme qu'il n'y a pas eu de demande d'envoi de leur part.
- Malgré cette réunion d'informations et une distribution de papiers à ce propos, les élu.e.s s'interrogent sur le peu de questionnements des étudiant.e.s et donc le peu de collectif. Il.elle.s ont l'impression que les étudiants ne cherchent pas vraiment à comprendre l'essence du mouvement.

### Paiement des vacataires :

Etat de la situation : à l'heure actuelle, au sein de cette composante, tous les dossiers de vacataires (120 vacataires au total) ont été mis en paiement au 5 mars (paye fin avril, délai de 2 mois incompressible) sous réserve que :

- L'ensemble des pièces aient été fournies pour établir le contrat
- Avec l'attestation de service fait retournée signée au service RH

Le service RH de notre composante a envoyé un courriel à l'ensemble des vacataires concerné.e.s pour les informer de cette mise en paiement.

La direction tient à remercier Patricia Etien et Nathalie Charpentier, les secrétaires et responsables de département et/ou les responsables de formation et de parcours pour leur mobilisation ces dernières semaines.

Il est dès maintenant possible de mettre en œuvre le paiement mensuel demandé par les vacataires et d'engager les paiements des mois de janvier, février, et mars (à la fin du mois).

### Echanges :

- Les démarches administratives sont lourdes pour les vacataires qui doivent fournir les mêmes informations chaque année. Une informatisation de certaines données administratives (adresses, téléphone, date de naissance, etc.) permettrait à tout le monde d'y gagner. Cette demande a déjà été remontée au service de la direction des ressources humaines à la Présidence mais pas de retour à ce jour.

→ Pourquoi une problématique plus importante en SHA ?

- Des particularités socio-économiques des vacataires (statuts d'intermittent.e.s, doctorant.e.s sans financement, etc.)
- Un paiement au mois le mois partiel les années précédentes, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des autres composantes.
- Un nombre record de vacataires (479 vacataires pour plus de 12000 HTD soit 20% des heures de vacations de l'UP, voir Annexe)
- Nombre restreint de personnels administratifs : 1,5 personne pour gérer ces dossiers ainsi que les fiches de services des ≈ 160 enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheuses

⇒ La Direction de l'UFR envisage d'envoyer un courrier aux vacataires pour expliquer pourquoi nous sommes dans cette situation et éviter toute incompréhension.

### Echanges :

- Les vacataires sont en droit de faire un service de 191 heures en fonction des statuts pour un contrat de 1 an et la moitié pour un contrat de 6 mois.

→ Demande de soumission d'une motion concernant le paiement des vacataires par 4 élu.e.s du Collège B du conseil de l'UFR : Gilles Malandain, Mathilde Carrive, Benoît Leroux, Anne Jollet. Le texte ci-dessous soumis au vote a été réalisé à partir d'une proposition émanant de ces 4 collègues :

Lors des dernières années de la précédente offre de formation, l'UFR SHA assurait, dans une certaine mesure, un paiement mensuel du service fait des vacataires. La mise en place de la NOF en septembre 2018 a conduit à reparamétrer l'ensemble des maquettes dans Apogée et Hcomp engendrant un surcroît de travail et l'impossibilité de mettre en place ce paiement mensuel. Considérant que les délais actuels pour le paiement des vacataires mettent ces personnels indispensables au fonctionnement de l'université dans des situations extrêmement difficiles, le conseil de l'UFR SHA souhaite procéder à nouveau à ce paiement sur la base du service fait mensuel dès la rentrée 2019. Il exprime le souhait que, comme le prévoit la circulaire dite Mandon n° 2017-078 du 25 avril 2017, celui-ci soit mis en œuvre à l'échelle de l'Université de Poitiers dès la prochaine rentrée universitaire. Le conseil demande à la présidence de l'Université de Poitiers de veiller à ce que toutes les composantes – l'UFR SHA n'étant pas la seule composante concernée - soient dotées des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure, et tout particulièrement celles qui comme SHA ont à traiter un très grand nombre de dossiers de vacation du fait d'un sous-encadrement en enseignant.e.s titulaires.

Motion adoptée à l'unanimité.

Cette motion sera transmise à la Présidence dans les prochains jours.

❑ Modification des statuts de l'UFR :

Une révision des statuts avait été engagée par l'équipe de direction précédente et transmise à la direction des affaires juridiques au printemps dernier. Depuis, malgré plusieurs relances, la direction de l'UFR n'a pas eu de retour sur l'avis juridique.

La direction de l'UFR propose de reprendre ce projet de rénovation des statuts et de soumettre une version révisée dans les prochaines semaines en vue d'une discussion et/ou validation au conseil d'UFR du 11 avril 2019.

❑ Adresses électroniques génériques des services :

La direction est en train de faire un état des lieux des adresses qui existent dans les différents services. Fort est de constater que le premier réflexe est d'écrire nominativement aux collègues ce qui peut poser un certain nombre de difficultés notamment aux responsables de service car cela ne permet pas un suivi et une répartition des activités. De plus, en cas d'absence du collègue, cet usage pose un problème de continuité de service.

La direction souhaiterait que les collègues prennent l'habitude d'écrire sur l'adresse générique du service sollicité. Exemple : [insercom.sha@univ-poitiers.fr](mailto:insercom.sha@univ-poitiers.fr).

La direction diffusera une liste des adresses à utiliser pour impulser cette pratique au sein de la composante.

❑ Dossiers Professeurs Invités :

L'appel à projet Professeurs Invités s'est soldé par aucun dossier déposé pour l'UFR SHA. Il est fort dommageable que notre composante ne soit pas représentée à l'échelle de l'UP.

➤ Rappel du dispositif :

- Enseignant ou chercheur Français ou étranger exerçant à l'étranger dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche.
- Durée de séjour : 1 mois, exceptionnellement 2 mois.
- Obligation d'une activité d'enseignement et de recherche comme un collègue titulaire durant le séjour mais pas de quotité précisée permettant ainsi une certaine souplesse. Il n'est cependant pas possible de faire venir le collègue en juin et juillet par exemple, période où il n'y a plus de cours.
- Rémunérés par l'université de Poitiers (pas de charge financière imputée aux laboratoires ou aux départements). L'enseignant invité continue de percevoir son salaire dans son pays d'origine. La rémunération de l'UP permet ainsi, en général, de prendre en charge le transport et l'hébergement sur place. Cependant, certaines conventions de partenariat avec les universités peuvent aussi permettre de prendre en charge le déplacement.
- L'UP propose 35 mois disponibles.
- Dossier peu compliqué à monter avec un taux de succès très important.

L'assesseur à la recherche précise que si des dossiers étaient presque finalisés dans les deux jours à venir, ces dossiers pourraient éventuellement être transmis et être traités au conseil scientifique du 4 avril pour une remontée à la Présidence le 6 avril.

#### Soutenances de thèses :

- Après échange avec Nathalie Guillement, il est prévu avant l'été 5 soutenances dont la date est fixée et qui sont financées par l'université Poitiers + 1 en cotutelle dont la soutenance est financée par une université étrangère.  
L'enquête sur les soutenances prévues à l'automne sera lancée en mai.
- Enveloppe Recherche Mutualisée 2019 : 30 000 euros dont 25 000 pour les soutenances (1000 euros par soutenance). On rappelle que les frais d'impression sont pris en charge par l'équipe de recherche de rattachement du/de la doctorante.

#### Nouvelles dates des Conseils Scientifiques de l'UFR :

- o Le jeudi 4 avril : dossiers de professeurs invités. Ce conseil sera annulé si aucun dossier n'est finalement déposé.
- o Le jeudi 23 mai :
  - aide aux publications UFR,
  - sous réserve de lancement des appels : les CRCT, les éméritats et les décharge jeunes MCF (dispositif transitoire). Les délais risquent d'être très courts, l'assesseur à la Recherche encourage donc les collègues à préparer dès à présent les dossiers.

#### Echanges :

- Date limite du dépôt des dossiers soutien aux publications : le 8 avril 2019
- Reliquat des dotations des équipes : FORELLIS est la seule équipe à avoir obtenu une augmentation cette année. Pas de publication sur l'intranet à l'heure actuelle.
- Aucune demande CRCT CNU satisfaite à l'échelle de l'UFR et peut-être de l'université.

### **3. Point BIATSS**

#### Bilan de l'enquête sur les usages du numérique :

La direction de l'UFR a eu la primeur d'une présentation de l'enquête en réunion d'équipe de direction. Le groupe de travail sur le numérique se réunira le 5 avril 2019 pour une présentation de l'enquête avant une synthèse au conseil de l'UFR du 11 avril 2019.

### **4. Point étudiant.e.s**

Absence des élu.e.s étudiant.e.s ce jour en séance.

Points remontés :

- Problématique de surcharge d'heures d'enseignement dans certains masters et plus particulièrement pour le master Mondes médiévaux.
- Inquiétude sur la rétention des notes, point déjà abordé précédemment.

## 5. Priorisation de l'affectation des postes d'enseignants et enseignants-chercheurs

Un document de travail a été envoyé en amont du conseil d'UFR :

### Etat des lieux :

Le tableau de synthèse ci-dessous a déjà été présenté au conseil d'UFR du 20 décembre 2018, après avoir été validé par l'ensemble des responsables de départements.

|                                 | Etu. | PU | MCU | PRAG/PRCE | PAST | Coeff E+E-C | Ratio PU/MCU | Ratio Etu/E+EC |
|---------------------------------|------|----|-----|-----------|------|-------------|--------------|----------------|
| Géographie                      | 312  | 5  | 12  | 1         | 0    | 19          | 41,67        | 16,42          |
| Histoire                        | 526  | 9  | 18  | 0         | 0    | 27          | 50,00        | 19,48          |
| Histoire de l'art & archéologie | 281  | 6  | 9   | 0         | 0    | 15          | 66,67        | 18,73          |
| Musicologie                     | 173  | 2  | 4   | 3         | 0    | 12          | 50,00        | 14,42          |
| Philosophie                     | 157  | 4  | 4   | 0         | 0    | 8           | 100,00       | 19,63          |
| Psychologie                     | 2017 | 11 | 26  | 0         | 1    | 37,5        | 42,31        | 53,79          |
| Sociologie                      | 556  | 3  | 9   | 2         | 1    | 16,5        | 33,33        | 33,70          |
| SIC                             | 86   | 0  | 4   | 2         | 1    | 8,5         | 0,00         | 10,12          |
| CFMI                            | 26   | 0  | 0   | 1         | 0    | 2           | -            | 13,00          |
|                                 | 4134 | 40 | 86  | 10        | 3    | 147,5       | 46,51        | 28,03          |

Note. Les DU ne sont pas comptabilisés dans les effectifs, ainsi que le master JMIN qui est principalement dépendant des moyens du CNAM. Le parcours de master CREADOC est comptabilisé

Le coefficient E + E-C correspond au nombre d'emplois équivalent à 192h d'enseignement. Une collègue en CLM n'est pas comptabilisée faute d'affectation claire.

### - Analyse de la répartition des postes :

Concernant le taux d'encadrement (ratio Etu/E+EC), le département de psychologie est nettement sous-encadré avec un ratio d'un enseignant pour 53,79 étudiant.e.s. Le département de sociologie apparaît également assez mal encadré avec un ratio de 33,70. Les autres départements, à l'exception de SIC, se situent entre 14,42 et 19,63 étudiant.e.s par enseignant. Concernant le ratio PU/MCU, il apparaît que le département SIC n'est doté d'aucun poste PU. Toutefois, ce département n'ayant pas de mention de licence, il bénéficie d'un taux d'encadrement particulièrement bon. Le département de sociologie présente ensuite le ratio PU/MCU le plus défavorable avec 33%, puis la géographie (41,67%) et la psychologie (42,31%). Enfin, 2 départements sont au-delà de 50%. Il s'agit du département d'histoire de l'art et archéologie (66,67%) et surtout du département de philosophie (100%) avec autant de poste PU que MCU.

### - Définition des priorités :

A l'heure actuelle, il n'existe aucune prospective sur les besoins et donc aucune priorité sur les profilages de postes à venir. La Direction de l'UFR souhaite que le conseil d'UFR adopte une politique de recrutement pour les prochaines années qui évite la tendance actuelle à la reconduction des postes à l'identique. Cette politique permettrait une discussion sereine de l'affectation des postes potentiellement redéployés par l'UP, mais aussi des postes libérés au sein de l'UFR et qui pourraient alors faire l'objet d'un redéploiement interne.

La priorité doit être donnée en premier lieu aux départements sous-encadrés, puis le type de support doit prendre en compte le ratio PU/MCU. L'analyse des données présentées montre que 2 départements sont moins bien encadrés, le département de psychologie et dans une moindre mesure celui de sociologie. Parmi ces 2 départements, et parmi l'ensemble des départements

ayant une mention de licence, c'est le département de sociologie qui présente la plus faible proportion de PU relativement aux MCU.

Il apparaît donc nécessaire de flécher au moins un recrutement de MCU vers le département de psychologie et un recrutement de PU vers le département de sociologie.

Proposition de priorités pour les potentiels recrutements pour la rentrée 2020 :

- 1- MCU 16e section – Département de Psychologie
- 2- PU 19e section – Département de Sociologie
- 3- MCU 16e section – Département de Psychologie

La Direction souhaite que le conseil d'UFR se prononce, lors de cette séance ou de la suivante, sur les critères permettant d'établir les priorités, puis sur les priorités disciplinaires au regard des critères retenus pour la rentrée 2020.

#### Echanges :

- Le département de géographie, qui va connaître plusieurs départs à la retraite à partir de septembre 2019, demande à ce que ces éléments soient pris en compte dans les décisions concernant l'affectation des postes d'enseignant-chercheur et qu'une discussion soit engagée sur les décharges longues (dont celle d'Yves Jean) → la direction demandera à Patricia Etien de l'intégrer dans les demandes d'ATER même si ce cas précis qui concerne également d'autres collègues de l'équipe présidentielle ne devrait pas permettre d'en bénéficier.
- Certains membres du conseil ne voient pas comment voter ce tableau si ce dernier n'a pas été discuté dans les départements. La direction rappelle que ce tableau a déjà été transmis au conseil précédemment mais précise que ce point peut être remis à l'ordre du jour du prochain conseil pour permettre un temps supplémentaire de réflexion.

## 6. Point Formation

### Risque de certification en anglais qui conditionneraient l'obtention de la licence :

Sous réserve : il semblerait que l'on s'oriente au niveau national vers l'obligation d'une certification émanant du réseau ALTE (the Association of Language Testers in Europe), sur le modèle TOEIC ou TOEFL, et donc exclusivement proposé en anglais. Ces tests de langue conditionneraient l'obtention de la licence.

Ceci génère d'ores et déjà de nombreuses revendications parmi les différentes sociétés savantes des professeurs d'anglais dans le supérieur à ce sujet : appauvrissement de l'offre de formation en langues étrangères, bachotage pour les épreuves, non reconnaissance de l'aspect communicationnel d'une langue vivante pour une simple visée certificative.

Cette certification pourrait être en vigueur dès l'année prochaine ou pas.

Pour les masters, la certification en anglais sera obligatoire dès 2022.

Ces informations nouvelles engagent la commission à relancer le débat quant au fait d'imposer ou pas l'anglais en LV1 en licence :

- Soit l'UFR SHA maintient le fait que les départements, qui le souhaitent, choisissent une autre langue que l'anglais en LV1 ;
- Soit l'UFR SHA s'aligne comme les autres composantes avec en LV1 uniquement l'anglais, ceci afin de ne pas mettre en danger, à court ou moyen terme, les étudiants si on les laisse choisir une autre langue que l'anglais en LV1.

Le conseil décide de ne pas revenir sur la position initiale de la composante, à savoir proposer le choix entre plusieurs langues en LV1, mais de rester très vigilant sur l'éventuelle mise en place de cette obligation de certification pour l'obtention de la licence. Si cela était le cas, les équipes pédagogiques s'engagent à en informer les étudiant.e.s entrant en Licence afin que leur choix se fasse de façon éclairé.

❑ Modalités d'attribution des ECTS pour les entrants Erasmus pour la rentrée 2019 :

La CFVU du 28 juin 2018 a proposé, *sous réserve de validation par l'équipe pédagogique*, de changer les modalités d'attribution des crédits ECTS aux étudiants entrants en accordant 6 crédits ECTS à chacun des éléments pédagogiques (= UE ou matière) de licence ou master suivis par les étudiants Erasmus et internationaux. En d'autres termes, cela signifie qu'il suffira de choisir 5 cours sur l'ensemble de la licence pour arriver aux 30 ECTS réglementaires (pour un semestre).

Cette décision de la CFVU a engendré de grandes disparités dans l'attribution des ECTS, d'un département à l'autre, créant des craintes et de nombreuses incompréhensions de la part des étudiants entrants. Afin de palier à cette situation, source d'iniquité, et en l'absence actuelle d'une uniformisation des pratiques concernant l'attribution des ECTS au niveau de l'UFR, la commission de la pédagogie propose de revenir au modèle d'attribution en vigueur précédemment, à savoir **1 UE disciplinaire (48h) = 6 ECTS**, et en autorisant la validation d'**1 UE d'ouverture (20h) pour 3 ECTS**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil d'UFR.

- ❑ **Maquettes Amétys :** Il est rappelé que l'ensemble des maquettes Amétys devront être votées en conseil de l'UFR le 11 avril 2019. L'assesseure à la pédagogie demande aux membres du conseil de pouvoir transmettre l'ensemble des feuillets seulement 3 jours avant pour laisser plus de latitudes aux assesseures.

Le conseil donne son accord pour ne recevoir les documents que quelques jours avant la séance. Les élu.e.s pourront ne pas prendre part au vote s'ils-elles le souhaitent.

## 7. Compte-rendu du rendez-vous avec la Présidence

❑ Collègues présent.e.s au rendez-vous :

- Direction de l'UFR : Nadine Dieudonné-Glad, Catherine Esnard, Marion Haza, Sébastien Aubineau, David Clarys
- Présidence : Yves Jean, Ludovic Le Bigot (VP aux Moyens), Gilles Mirambeau (Directeur Général des Services), Catherine Machard (Responsable de la DIAF)
- Objectif de cette rencontre : le budget et l'enveloppe cible.

❑ Préambule : situation des vacataires

Le Président a souhaité traiter la situation des vacataires, abordée en Comité Technique (CT) & en Conseil d'Administration (CA)

- Sur 14 composantes, 13 ne rencontrent pas de souci
- Le paiement tardif pose problème pour ¼ des vacataires (avec peu de ressources autres)
- Aucun.e vacataire ne doit assurer d'enseignements sans avoir signé un contrat
- Définition d'une procédure pour paiement mensuel à partir de septembre 2019 à appliquer dans toutes les composantes.

❑ Principe d'établissement de l'enveloppe cible :

- Le calcul repose bien sur le potentiel brut, donc l'adaptation de l'offre de formation aux moyens humains et pas au nombre d'étudiant.e.s
- Engagement du Président à fournir la liste des nombreux postes enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheurs.euses redéployés vers l'UFR SHA depuis 2012.
- Désaccord de la Présidence sur la perspective de baisse drastique de la capacité d'accueil en L1 de Psychologie si l'enveloppe cible restait bien déterminée uniquement par les moyens humains

- ❑ Coût de la NOF : Comparaison extraction 23 mai, feuille de route 16 octobre et extraction 23 janvier

|                                  | Feuille de route<br>15 oct 2019                | Situation 14 mars<br>2019  |
|----------------------------------|--|--|
| Synthèse des coûts prévisionnels | 52 270 HETD (extraction Ametys au 23 mai 2018) | 45 934 HETD (extraction Ametys et Apogée au 23 janvier 2019)   |
|                                  |  | Réduction 264 HETD imputables à l'UF L&L (Master Mondes Médiévaux)   |
|                                  |  | Réduction 584 HETD Master Musicologie : U de Tours (187 HETD) + Pôle Aliénor/Abbaye aux Dames Aliénor (397 HETD) |
|                                  |  | Réduction 52 HETD Parcours M2 Psychologie de l'éducation et de la formation imputables à l'ESPE                  |
|                                  |  | somme des réductions à appliquer : 900 HETD  |
|                                  |  | 45 034 HETD  |
| Réduction HETD                   | Total prévu pour la rentrée 2019<br>5138 HETD  | Réalisée au 14 mars 2019 : 7236 HEDT   |

- Reconnaissance du travail accompli par les assesseuses à la pédagogie et les équipes pédagogiques de SHA
- Nouveau RDV vers le 15 octobre 2019 pour faire le point sur le coût réel de la NOF et la situation budgétaire

❑ Situation budgétaire :

- Rallonge de 50 000€ confirmée par le Président et notifiée dès la sortie du RDV.
  - Versement anticipé d'un complément de la Formation Continue : 33 870 €
  - ≠ Attributions – Contributions selon l'UP : -1892€ en 2018, - 5447€ en 2019.
  - Désaccord de la Direction de l'UFR sur cette analyse car prise en compte d'éléments différents d'une année à l'autre :
    - 7 200€ de frais de gestion
    - 11 255€ CQD recherche
    - 20 000€ de recettes DU
- = - 43902 €**

❑ Perspective budgétaire :

- Affectation de ces 83 870 € au conseil d'UFR d'avril si possible.

- Engagement du Président sur une rallonge en cas de besoin à l'automne

La Direction de l'UFR considère qu'il est possible de fonctionner quasiment normalement, tout en restant raisonnables, jusqu'à l'automne avec les sommes accordées, et peut-être même de terminer l'année 2019. Sans être pleinement satisfaisante, cette situation est acceptable. Par ailleurs, s'il existe une cohérence dans la détermination des budgets d'une année à l'autre, l'UFR SHA devrait être dans une situation meilleure en 2020, compte-tenu du moindre coût de la NOF révélée par la nouvelle estimation Amétys.

## 8. Questions diverses

- Commissions pour l'examen des vœux Parcoursup : les fiches de composition des commissions ont été remontées mais, comme l'an dernier, les commissions ne se réuniront pas, sauf en psychologie et dans la double licence philosophie-droit. Contrairement à l'année dernière, ce ne seront plus les assesseur.e.s qui signeront mais les collègues des départements.
- Faut-il proposer une motion à propos du budget et/ou du calcul de l'enveloppe cible ? La direction souligne le fait qu'il est préférable de faire un usage modéré des motions pour éviter toute perte de crédibilité. La direction propose plutôt au conseil de s'entendre sur la rédaction d'un courrier à transmettre aux différents candidats à la Présidence de l'Université de Poitiers.
- La direction, et plus particulièrement l'assesseure à la Formation, remercie tous les collègues pour le travail persévérant mené sur les maquettes afin d'atteindre les objectifs.

## 9. Prochains rendez-vous

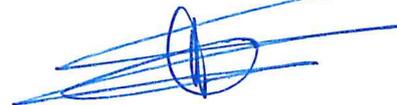
- Forum des métiers : le jeudi 28 mars 2019
- Election étudiant.e.s + BIATSS : le mardi 2 avril 2019
- Conseil d'UFR : jeudi 11 avril 2019 à 14h

Le responsable des services



Eric MARCEAU

Le Directeur



David CLARYS

La secrétaire de séance



Céline CAPILLON

Annexe – Répartition des vacataires par composante de l'Université

Tableau transmis par l'UP à la demande des élu.e.s du comité technique, la dernière colonne ayant été ajoutée par la Direction de l'UFR.

| 1  | Point vacataires 2017/2018 |                      |                       |            |                            |
|----|----------------------------|----------------------|-----------------------|------------|----------------------------|
| 2  | COMPOSANTE                 | NB DE DOSSIERS RECUS | Moyenne d'heure (HTD) | Min et Max | Nombre total d'heure (HTD) |
| 3  | DROIT                      | 261                  | 26,9                  | 4.5 à 132  | 7021                       |
| 4  | SC ECO                     | 28                   | 22,7                  | 2 à 73     | 636                        |
| 5  | IPAG                       | 13                   | 47,9                  | 22.5 à 114 | 623                        |
| 6  | SFA                        | 167                  | 20,9                  | 2 à 106.5  | 3490                       |
| 7  | L&L                        | 95                   | 34.1                  | 3 à 149    | 3240                       |
| 8  | SHA                        | 479                  | 25,1                  | 2 à 191    | 12023                      |
| 9  | IAE                        | 165                  | 27,7                  | 4 à 114.5  | 4571                       |
| 10 | FSS                        | 95                   | 33,6                  | 3 à 186    | 3192                       |
| 11 | ENSIP                      | 107                  | 18,2                  | 2 à 75     | 1947                       |
| 12 | IRIAF                      | 71                   | 23,8                  | 2 à 81     | 1690                       |
| 13 | ESPE                       | 139                  | 13,6                  | 1 à 96     | 1890                       |
| 14 | IUT86                      | 321                  | 29,2                  | 1 à 178    | 9373                       |
| 15 | IUT16                      | 116                  | 38                    | 1.5 à 160  | 4408                       |
| 16 | MED                        | 235                  | 18,4                  | 1 à 141.75 | 4324                       |
| 17 | MDL                        | 0                    | 0                     | 0          | 0                          |
| 18 | MEDIA COM                  | 13                   | 24,53                 | 3 à 80     | 319                        |
| 19 | SAFIRE                     | 10                   | 19,2                  | 18 à 24    | 192                        |
| 20 | UP&PRO                     | 20                   | 8,2                   | 1.5 à 72   | 164                        |
| 21 | <b>Total</b>               | <b>2335</b>          |                       |            | <b>59102</b>               |